



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE, DES STATISTIQUES
ET DES MARCHÉS

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
Générale

CEM-CFI(L)/2
5 septembre 2016

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CINQUANTIÈME SESSION
7-12 novembre 2016
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

Le présent document met en exergue les travaux effectués dans le cadre des projets PD 124/01 Rev.4 (M) Phase III Étape 2, PD 449/07 Rev.2 (M,I), PD 620/11 Rev.1 (M) and PD 678/12 Rev.1 (M) du Comité de l'économie, des statistiques et du marché de PD 433/06 Rev.3 (I), PD 540/09 Rev.2 (I) et PD 700/13 Rev.2 (I) Phase I étape 1 du Comité de l'industrie forestière. Les Comités pourront déclarer ces projets achevés :

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE, DES STATISTIQUES ET DU MARCHÉ

1. PD 124/01 Rev.4 (M) Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (OIBT/OAB)
Phase III Étape 2

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	600 000
Gouvernement du Japon :	US\$	600 000

Agence d'exécution : OIBT

Approbation : Quarante-huitième session du Conseil (Yokohama, 2012)

Financement : Quarante-neuvième session du Conseil (Libreville, 2013)

Date de lancement : Mai 2014

Durée : Durée prévue : 18 mois (Phase III, étape 2) ; prolongation à 22 mois
Durée réelle : 26 mois

Présentation

La stratégie générale de ce projet reposait largement sur une collaboration avec l'Organisation africaine du bois (OAB), institution régionale qui avait été estimée capable de dispenser à ce projet des mécanismes efficient d'échanges d'expériences, et de faciliter la mise au point de démarches harmonisées et coordonnées pour l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des Principes, critères et indicateurs (PCI) de la gestion durable des forêts (GDF). Cependant, l'OAB ayant mis un terme à ses activités en 2010, le Bureau régional de l'OIBT pour l'Afrique (coordonnateur du projet et Responsable régional pour l'Afrique), a repris l'exécution de ce projet en vue d'assurer la poursuite de l'accompagnement fourni aux pays membres.

Les objectifs de ce projet étaient les suivants :

Objectif de développement : Promouvoir la gestion durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des PCI OAB-OIBT avec l'appui et la participation de tous les acteurs.

Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Mettre en place dans les pays africains membres de l'OIBT les éléments indispensables pour les doter de la capacité d'appliquer les principes, critères et indicateurs (PCI) OAB-OIBT ;

Objectif spécifique 2 : Mettre en place les éléments indispensables pour doter les pays membres de la capacité à s'engager dans une coopération régionale effective qui, par le truchement de l'OAB, les accompagne dans leur application des PCI OAB-OIBT.

Au plan national, la stratégie du projet repose sur la désignation d'une suite logique d'activités visant à réunir les conditions devant constituer la capacité de mise en œuvre de la GDF, tant à l'échelon national qu'à celui de l'Unité forestière d'aménagement. Le degré d'accomplissement de la GDF varie d'un pays à l'autre parmi ceux qui faisaient la cible du projet. À ce titre, la mise en œuvre des activités du projet au niveau national varie également selon les pays.

Le projet a été scindé en trois phases qui ont elles-mêmes été subdivisées en étapes successives afin d'en faciliter le financement. Les rapports d'achèvement des phases I et II, ainsi que celui de l'étape 1 de la Phase III ont été examinés et approuvés par le Comité lors de ses sessions précédentes, et elles sont disponibles sur demande.

Durée et coûts prévus

L'étape 2 de la phase III, traitée dans le présent rapport, devait se dérouler sur 18 mois et son budget était de 600 000 dollars US. Toutefois, en raison des imprévus rencontrés dans la mise en œuvre et dans l'obtention des fonds requis pour l'étape 3 de la phase III Étape 3, une prolongation sans rallonge budgétaire a été accordée au projet. La durée effective de cette tranche des travaux totalise donc 26 mois.

Produits réalisés

Le projet dans son ensemble visait à atteindre 10 produits, dont cinq d'échelon national dans les pays membres de l'OIBT (Produits 1.1 à 1.5) et cinq d'échelon régional (Produits 2.1 à 2.5). La phase I du projet (désignée par "a"), sa phase II ("b") et l'étape 1 de sa phase III ("c") ont obtenu les résultats indiqués figurant au tableau 1.

Tableau 1. Produits des phases I, II et de l'étape 1 de la phase III

Produit	Désignation / Descriptif
1.1a	Forum national en activité dans 6 pays (Ghana, Gabon, Cameroun, RCA, RDC, Togo)
1.1b	Atelier des parties prenantes sur la gestion durable des forêts organisé dans 4 pays (Cameroun, Congo, Gabon, Côte d'Ivoire) en vue d'améliorer le cadre de suivi et de vérification de la gestion forestière
1.1c	<ul style="list-style-type: none"> • Forum national élargi ou activé dans 3 pays (Cameroun, Nigeria, Togo) • Organisation d'un atelier sur la gestion durable des forêts du Togo. • À la suite d'une demande présentée en 2010, organisation d'un atelier thématique sur « l'empiétement sur le domaine forestier du sud-est par les populations rurales » au Nigeria. • À la suite d'une demande présentée en 2010, organisation d'un atelier sur la rédaction d'un guide technique à l'élaboration et à la révision des plans de gestion, intégrant les PCI OIBT-OAB au Cameroun.
1.2a	Critères nationaux de PCI ou certification mis au point dans cinq (5) pays (Cameroun, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, République du Congo)
1.2b	Documents nationaux sur les principes, critères et indicateurs (PCI) parachevés en République centrafricaine, au Libéria, au Nigeria et en RDC.
1.2c	<p>PCI et Critères nationaux de certification des forêts plantées élaborés au Togo et PCI et critères de certification mis en œuvre dans les 9 autres pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria, Nigeria, RCA, RDC).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nomination du Secrétariat ou Point focal du GTN (Togo) • Définition des parties prenantes et organismes de consultations (Togo) • Nomination des membres du GTN (Togo) • Élaboration du projet de termes de référence (mandats) et de procédures (Togo) • Mise en place du GTN et du Comité technique (Togo) • Organisation du premier atelier national (Togo) • Appui aux groupes de travail nationaux (GTN) <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des statuts et règlements intérieurs (Cameroun, Gabon, Congo) ; - Organisation des assemblées générales constitutives (Cameroun, Congo, Gabon) ; - Organisation des ateliers de planification (Cameroun, Gabon, Libéria, Congo, Côte d'Ivoire) ; - Diffusion des PCI dans 5 pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Libéria) ; • Élaboration d'un projet de PCI nationaux pour les plantations forestières (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) • Révision des PCI nationaux après réception des amendements (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) • Essais des PCI nationaux sur le terrain (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) • Révision et diffusion des PCI nationaux à l'issue des essais sur le terrain (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) • Parachèvement des PCI nationaux (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)
1.3a	Données nationales sur les PCI recueillies dans 6 pays (Cameroun, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, RCA,

	Congo)
1.3b	Données recueillies dans six pays (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon et Libéria) pour la production du rapport d'étape sur la gestion durable des forêts au regard du principe 1
1.3c	<ul style="list-style-type: none"> • Données nationales sur les PCI recueillies dans trois pays • Collectes de données sur les PCI effectuées dans trois pays (Nigeria, RDC, Togo) • Production de rapports nationaux • Diffusion des résultats • Mise à jour des rapports
1.4c	<p>Dispositif de contrôle et cadre de vérification (audit) améliorés au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des dispositifs de contrôle et d'audit forestiers existants et celui d'autres autorités et organismes de gestion des forêts, et mise en évidence de leurs lacunes (Libéria) • (Libéria) • Organisation d'un atelier national destiné à examiner les propositions d'amélioration (Libéria) • Audit/vérification pilote de la gestion forestière dans les concessions forestières, destiné à mettre à l'essai les cadres réglementaires en cours d'élaboration (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon) • Élaboration d'amendements au cadre réglementaire • Rapports d'avancement périodiques sur l'application du cadre réglementaire de vérification de la gestion forestière.
1.5b	242 personnes formées (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Liberia, Nigeria) dans le domaine du contrôle de la gestion forestière durable fondé sur les PCI OAB-OIBT.
1.5c	<p>Au moins 25 représentants des parties prenantes, des agents et des spécialistes forestiers formés au contrôle de la gestion forestière fondé sur les PCI OAB-OIBT au Togo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination des formations nécessaires et élaboration d'un programme de formation • Production de matériaux didactiques destinés aux contrôleurs • Production de matériaux didactiques destinés aux aménagistes forestiers • Organisation des formations destinées aux aménagistes forestiers • Evaluation des formations dispensées.
2.1a	Élaboration des PCI OAB-OIBT pour forêts naturelles et des PCI OAB-OIBT pour plantations
2.2a	Forum regional en activité (2.2.4)
2.3a	Développement du cadre de contrôle et du système de gestion forestière pour les forêts africaines
2.4a	Formation de formateurs au contrôle et à la gestion des forêts dans trois (3) pays : Cameroun, Gabon, Ghana)
2.4b	Formation organisée au plan régional destinée aux formateurs dans le domaine du contrôle et de la gestion des forêts
2.5a,b,c	<p>Renforcement de la capacité du bureau régional OAB/OIBT à dispenser des conseils et à assurer la diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un coordonnateur de projet et conseiller régional en matière d'application des PCI, et mise en place de l'unité de coordination au sein de l'OAB • Recrutement d'une secrétaire et d'un comptable • Entretien du matériel informatique et de télécommunication • Création et mise à jour régulière d'un site Web pour le projet • Synthèse des données dans la grille OIBT • Traduction des documents • Impression et diffusion des matériaux destinés à publication

Outre ce qui précède, à la fin de l'étape 1 de la phase III, le projet aura contribué techniquement et financièrement à l'élaboration du cadre de référence FSC sous-régional pour l'Afrique centrale ; cette contribution se poursuit dans le cadre de l'étape 2 de la phase III. Les produits réalisés et activités menées dans le cadre de l'Étape 2 la phase III sont résumés au tableau 2.

Tableau 2. Produits et activités de l'étape 2 de la Phase III

Produit 1.1	Forum national en activité dans 2 pays (Bénin et Mali)
Activité 1.1.1	Désignation des organismes chargés de la mise en œuvre de travaux dans les pays
Activité 1.1.2	Désignation des acteurs et premières concertations
Activité 1.1.3	Élaboration des cahiers des charges
Activité 1.1.4	Création d'un GTN
Activité 1.1.5	Organisation d'un séminaire de sensibilisation sur les PCI
Activité 1.1.6	Organisation de réunions régulières du GTN
Produit 1.2	Critères nationaux de certification et des PCI pour les plantations forestières élaborés au Bénin et au Mali, révisés au Gabon, au Cameroun et en Côte d'Ivoire, et critères de certification et des PCI appliqués dans les autres pays (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Liberia, Nigeria, CAR, RDC et Togo)
Activité 1.2.1	Nomination du Secrétariat ou Point focal du GTN (Bénin et Mali)
Activité 1.2.2	Définition des parties prenantes et organismes de consultations (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Activité 1.2.3	Nomination des membres du GTN (Bénin, Mali, Cameroun et Gabon)

Activité 1.2.4	Élaboration du projet de termes de référence (mandats) et de procédures (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Activité 1.2.5	Mise en place du GTN et du Comité technique (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Activité 1.2.6	Organisation des premiers ateliers nationaux (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Activité 1.2.7	Appui aux groupes de travail nationaux (GTN) : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des ateliers de planification d'activités (RDC, RCA, Liberia, Congo, Togo, Ghana, Nigeria, Bénin, Mali) • Diffusion des PCI en RDC, RCA, Liberia, Congo, Togo, Ghana, Nigeria, Bénin, Mali
Activité 1.2.8	Élaboration d'un projet de PCI nationaux pour les plantations forestières (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Activité 1.2.9	Diffusion du projet de document de PCI nationaux soumis à amendements (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Activité 1.2.11	Révision des PCI nationaux après réception des amendements (Bénin et Mali)
Activité 1.2.12	Essais sur le terrain des PCI nationaux (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Activité 1.2.13	Révision et diffusion des PCI nationaux à l'issue des essais sur le terrain (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Activité 1.2.15	Parachèvement des PCI nationaux (Bénin, Mali, Cameroun, Gabon)
Produit 1.3	Données nationales sur les PCI recueillies dans cinq pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Congo)
Activité 1.3.1	Données nationales sur les PCI recueillies dans six pays
Activité 1.3.2	Production de rapports nationaux
Activité 1.3.3	Diffusion des résultats
Activité 1.3.4	Mise à jour des rapports
Produit 1.4	Dispositif de contrôle et cadre de vérification (audit) améliorés dans quatre (4) pays au moins
Activité 1.4.1	Examen des dispositifs de contrôle et d'audit forestiers existants et celui d'autres autorités et organismes de gestion des forêts, et mise en évidence de leurs lacunes (Togo, RCA, Ghana, Nigeria)
Activité 1.4.2	Évaluation du bien-fondé et de l'adéquation (efficacité et rentabilité) des exigences réglementaires prescrites pour le système de gestion des forêts, et mesures en vue de leur application effective (Togo, RCA, Ghana, Nigeria)
Activité 1.4.3	Organisation d'ateliers nationaux destinés à examiner les propositions d'amélioration (Togo, RCA, Ghana, Nigeria)
Activité 1.4.4	Audit/vérification pilote de la gestion forestière dans les concessions forestières, destiné à mettre à l'essai les cadres réglementaires en cours d'élaboration (RCA, Togo, Ghana, Nigeria)
Activité 1.4.5	Élaboration d'amendements au cadre réglementaire (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon)
Activité 1.4.6	Rapports d'avancement périodiques sur l'application du cadre réglementaire de vérification de la gestion forestière.
Produit 2.2	Entrée en activité du forum consultatif sous-régional sur la GDF
Activité 2.2.1	Préparation du cahier des charges du forum sous-régional
Activité 2.2.2	Organisation d'un atelier sous-régional sur les PCI
Produit 2.5	Renforcement des capacités de conseil et de diffusion du bureau régional consultatif OAB-OIBT
Activité 2.5.1	Recrutement d'un conseiller régional sur l'application des PCI et création d'une cellule de coordination
Activité 2.5.2	Recrutement d'une secrétaire et d'un comptable
Activité 2.5.3	Entretien du matériel informatique et de télécommunication
Activité 2.5.4	Mise à jour du site Web du projet
Activité 2.5.5	Synthèse des données dans la grille OIBT
Activité 2.5.6	Traduction des documents
Activité 2.5.7	Impression et diffusion des matériaux destinés à publication

Contribution aux Objectifs du projet

En ce qui concerne l'Objectif spécifique 1 ("Mettre en place dans les pays africains membres de l'OIBT les éléments indispensables pour les doter de la capacité d'appliquer les principes, critères et indicateurs (PCI) OAB-OIBT"), les apports principaux de l'étape 2 de la Phase III sont les suivants :

- Création d'un GTN au Mali et appui au GTN du Bénin ;
- Élaboration de PCI nationaux pour les plantations forestières au Bénin, et de PCI pour les forêts naturelles du Bénin et du Mali ;
- Formation d'un total de 50 acteurs du monde forestier (25 par pays) en contrôle et vérification de la gestion forestière au Bénin et au Mali ;
- Conduite de missions de contrôle et vérification pilotes sur des concessions forestières au Gabon (4), au Ghana (6), en RCA (4), au Congo Brazzaville (3), au Togo (4) et au Mali (2). Au cours de ces missions, les contrôleurs ont reçu une formation dans chacun de ces pays ;
- Rédaction de rapports nationaux d'avancement sur la GDF au Mali et au Bénin fondés sur le Principe 1 des PCI.

En ce qui concerne l'Objectif spécifique 2 ("Mettre en place les éléments indispensables pour doter les pays membres de la capacité à s'engager dans une coopération régionale effective qui, par le truchement de l'OAB, les accompagne dans leur application des PCI OAB-OIBT"), les apports de l'étape 2 de la Phase III Étape 2 sont les suivants :

- Organisation d'ateliers communs OFAC-FAO-OIBT destinés à la collecte et à la validation de données dans le cadre de rapports sur les ressources forestières en RDC et au Cameroun ;
- Organisation d'un atelier régional conjoint avec la FAO et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour évaluer les processus d'élaboration et d'exploitation des PCI ;
- Effectuer le renforcement des capacités pour le Bureau régional de l'OIBT par la nomination d'un coordonnateur chargé de la mise en œuvre du projet et de faciliter la communication entre pays membres de l'OAB et pays membres de l'OIBT, dans le but de relancer les activités de l'OAB ;
- Participation à un certain nombre de réunions internationales portant sur les critères et indicateurs de la GDF.

L'Objectif de développement du projet était de "Promouvoir la gestion durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des PCI OAB-OIBT avec l'appui et la participation de tous les acteurs". Au cours de l'Étape 2 de la Phase III, le coordonnateur du projet OIBT a repris les fonctions de l'OAB, parmi lesquelles l'impulsion de la GDF dans les pays membres de l'OAB et les activités visant à élaborer des PCI dans les pays membres de l'OIBT. La contribution principale de ces travaux a été d'effectuer les missions de contrôle et vérification pilotes, qui ont permis à cinq pays d'utiliser effectivement les PCI OAB-OIBT de contrôle de la gestion forestière. Ces missions de contrôle ont suscité un intérêt considérable de la part des exploitants privés comme des offices des forêts. Les autres entités et projets en cours – notamment le WWF au Gabon et en RCA, le FORIG et la Commission forestière du Ghana, l'ODEF au Togo et le projet GEDEFOR au Mali --, ont eux aussi participé aux missions de contrôle, notamment par le truchement de leurs apports techniques et financiers.

Participation des bénéficiaires visés

Les bénéficiaires visés par le projet comprennent : les propriétaires de concessions forestières, les PME, les villages forestiers, les autorités forestières, les ONG et les autres parties prenantes, ainsi que des organisations régionales, des organismes et des programmes. Au cours de l'Étape 2 de la phase III, des ateliers de formation ont été organisés au Bénin et au Mali, en ciblant les groupes suivants : les aménagistes forestiers de l'administration forestière, le personnel national et international des ONG, des cabinets de conseil et des universitaires (Produit 1.5).

Au Bénin et au Mali, toutes les parties prenantes ont participé au processus national de validation des PCI. Les conclusions des missions d'audit pilote menées dans divers pays ont été diffusées à tous les acteurs impliqués dans les GTN, ainsi que à d'autres organisations et à un certain nombre de bailleurs de fonds pressentis. En outre, les organismes de certification affiliés au FSC (EUROCERTIFOR, ICILA, SGS, RA et Bureau Véritas) se réfèrent aux PCI OAB-OIBT dans les cadres de référence utilisés pour la certification FSC, le pré-audit (pré-contrôle) et les travaux d'inspection et vérification menés en Afrique centrale et Afrique de l'Ouest.

En Afrique centrale et Afrique de l'Ouest, diverses initiatives en faveur de la bonne gouvernance et de la conformité aux lois et règlements des activités du secteur forestier ont été entreprises par les gouvernements (initiative FLEGT), les ONG et le secteur privé (WWF-UICN-TRAFFIC, FORCOMS, TTAP) ; ces initiatives s'articulent largement sur les PCI OAB-OIBT dans leur élaboration de cadres techniques de référence, et se fondent notamment sur l'expertise mise à leur disposition par le projet.

Enseignements dégagés

La mise en commun des acquis de la GDF dans les forêts du Bassin du Congo est un facteur déterminant de pérennisation des résultats du projet. Tous les acteurs impliqués dans la gestion durable des forêts africaines conviennent que la gestion durable des concessions forestières de production grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion des forêts progresse de manière significative dans les forêts du Bassin du Congo. Ces avancées se sont traduites par une augmentation du nombre des concessions certifiées. Au vu des réalisations accomplies, la contribution que le secteur forestier est susceptible d'apporter à l'économie nationale et au développement social dans les collectivités locales est devenue plus précise. Les divers mécanismes de certification et les lois de certification en vigueur dans plusieurs pays comportent des dispositions destinées à assurer l'amélioration directe des conditions de vie des populations riveraines par des investissements directs dans l'éducation, les infrastructures et la santé. Les pays sont ainsi en mesure de réaliser les potentialités que recèlent les PCI OAB-OIBT en tant qu'outils de contrôle et d'évaluation de la GDF, ceux-ci produisant plus d'avantages que ne le peuvent les modes conventionnel de contrôle des forêts. Cependant, en raison de l'absence de tout cadre réglementaire au

contrôle et à la vérification de la gestion forestière reposant sur les PCI OAB-OIBT, le recours systématique aux PCI comme un outil de contrôle et d'évaluation s'avère impossible. Au Bénin, par exemple, alors que le droit de l'environnement prévoit l'audit forestier, les outils nécessaires à la conduite de ces audits faisaient défaut. Grâce à l'élaboration des PCI pour plantations forestières et forêts naturelles, il est devenu possible de combler cette lacune.

Dans le bassin du Congo, onze entreprises sont à présent certifiées FSC. En outre, une société ouest-africaine a été certifiée pour une superficie forestière totale de 5 601 000 hectares. Bien que le FSC utilise son propre cadre de référence technique, tous les acteurs conviennent qu'un cadre de référence spécifique à la sous-région ouest-africaine est nécessaire, et qu'il devrait être élaboré à partir des PCI OAB-OIBT. Comme on a pu l'observer lors de la phase I, l'intégration accrue de la certification dans la démarche du projet doit garantir la pérennité de ses acquis, qui doivent à présent servir à épauler et à faciliter le développement de la certification. D'autre part, au cours de la phase de conception du projet, les PCI OAB-OIBT s'étaient vu assigner la finalité de jeter les bases de la certification forestière. En février 2012, le FSC a approuvé officiellement un cadre de référence pour le bassin du Congo. En conséquence, la certification forestière régionale offre désormais un cadre plus cohérent et normalisé. La prochaine étape est celle d'une adoption nationale qui tienne compte des conditions locales.

En outre, cinq pays du projet ont désormais signataires aux AVP (Accords volontaires de partenariat) avec l'Union européenne ; il s'agit du Libéria, du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Ghana et de la République du Congo. Les PCI OAB-OIBT ont servi de socle au développement des systèmes d'assurance de la légalité dans ces pays. L'interaction entre le projet et les initiatives visant à promouvoir la légalité (FLEGT, en particulier) devrait se poursuivre dans l'intérêt d'une pérennisation renforcée des acquis du projet, sachant que plusieurs autres pays sont désormais engagés dans la négociation et la signature d'APV avec l'Union européenne. Dans le secteur privé, un certain nombre d'entreprises de la filière forêt-bois en Afrique centrale sont désormais détentrices de certificats de bois légal. Depuis l'entrée en vigueur de la RBUE en mars 2013, un regain d'intérêt pour les PCI OAB-OIBT a été observé dans plusieurs pays. Les administrations forestières sont demandeuses de formations professionnelles plus poussées pour leurs agents en matière de contrôle de la gestion forestière et de traçabilité des produits forestiers. Les entreprises forestières sont davantage disposées à ouvrir leurs portes aux vérificateurs pluridisciplinaires qui utilisent le cadre de référence OAB-OIBT. Les systèmes de certification en fonctionnement dans la région sont de nature privée, et les missions de contrôle et vérification des sociétés certifiées sont souvent effectuées sans en informer les administrations forestières. Celles-ci se fient aux PCI OAB-OIBT comme normes sur lesquelles bâtir leur évaluation des aménagements forestiers mis en œuvre sous permis accordés à des exploitants privés.

En matière d'aménagement forestier, le remplacement des agents de l'OAB par le directeur de projet de l'OIBT (secondé par le délégué régional de l'OIBT pour l'Afrique) au cours de la phase III, a permis la bonne exécution des activités inscrites au projet, sans aucune interruption. Les Groupes nationaux de travail créés dans le cadre du projet et les services des Eaux et Forêt ont tenu le rôle de coordonnateurs régionaux de l'exécution des activités dans les pays. Une étroite coopération avec la COMIFAC en Afrique centrale, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi qu'avec le Forum Forestier Africain (FFA) a rendu possible l'arrimage du projet dans la sous-région. La création d'un site web par le Responsable régional OIBT pour l'Afrique a été un atout majeur pour exposer et faire connaître les résultats du projet (www.oibt-afrique.org).

Recommandations

Pour assurer la mise en oeuvre effective et efficace de l'étape 3 de la Phase 3, il est nécessaire de :

- Assurer un financement ponctuel et intégral du reste du budget du projet ;
- Renforcer la coopération avec d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires au niveau régional et national, en particulier le WWF, l'UICN, le FFA, la CEEAC, COMIFAC, le PFBC, la CEDEAO, l'UEMOA, le CIFOR, le GTZ et l'AFD et le Bureau régional du FSC, qui dont les programmes comportent un volet de gestion forestière durable axé sur la certification et la bonne gouvernance du secteur forestier ;
- Renforcer la coopération avec la Commission européenne par le biais du processus FLEGT (préparation et contrôle des Accords volontaires de partenariat) ; avec l'Observatoire Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) mis en place par plusieurs membres du PFBC, y compris la Commission européenne, dans le but de combiner les connaissances nécessaires et les données disponibles au suivi des aspects économiques, environnementaux et sociaux des forêts, en partenariat avec le CIRAD, le CIFOR, le FRM, l'Université de Louvain en Belgique et le WRI ;
- Encourager les pays possédant des PCI nationaux à mettre en place des mécanismes de réglementation des pratiques en matière de gestion de l'audit forestier à partir des PCI OAB-OIBT à l'issue de leur adaptation aux réalités nationales ;

- Encourager les administrations forestières nationales à viser le contrôle et la vérification des forêts à partir des PCI, avec la participation de toutes les intéressés ;
- Réexaminer les deux corps de PCI régionaux dans le but d'intégrer les acquis d'expériences obtenus lors de leur mise en œuvre effective ;
- Procéder à l'adaptation nationale en vue de fournir aux acteurs un outil utile pour mesurer l'impact des activités forestières, à la fois aux niveaux national et à celui de l'UFA ;
- Soutenir le pays hôte de l'OAB (Gabon) dans ses efforts visant à relancer l'OAB en vue de capitaliser les résultats du projet, ou trouver des organisations sous-régionales autres, dont le délégué régional de l'OIBT ; continuer à permettre au projet d'engager sous contrat un comptable privé pour les services spécialisés liés relatifs à la comptabilité du projet, comme cela a été le cas lors des étapes précédentes.

Conclusion

Le projet a été mené à son terme, toutes les activités inscrites à son programme ont été exécutées et les objectifs de cette étape ont été atteints. Le Comité est encouragé à préconiser le financement immédiat de l'étape 3 de la Phase III (étape ultime) de cet important projet. Le rapport d'achèvement et celui de l'audit financier de l'étape 2 de la Phase 2 ont été remis à Secrétariat et approuvés ; ils sont disponibles sur demande. Le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

2. PD 449/07 Rev.2 (M) Faire appliquer les lois forestières en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	739 040
Gouvernement du Japon :	US\$	350 040
Gouvernement d'Australie :	US\$	50 000
<i>Japan Lumber Importers' Association</i> :	US\$	50 000
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	23 000
Gouvernement de PNG :	US\$	222 000
<i>PNG Industry Association</i> :	US\$	44 000

Agence d'exécution : Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGFA)

Approbation et financement : Quarante-troisième Session du Conseil (Yokohama, 2007)

Date de lancement : Août 2010

Durée : Durée prévue : 24 mois
Durée réelle : 48 mois

Ce projet vise à augmenter la contribution du secteur forestier à l'économie nationale de PNG grâce à un accès accru aux marchés et une progression des gains en devises étrangères ; il vise également à améliorer les pratiques du secteur en matière de gestion forestière en favorisant l'application des lois forestières et la gouvernance.

Ce projet a été approuvé et financé à la quarante-troisième session du CIBT en novembre 2007 au titre de l'étape pilote du programme thématique TFLET et le contrat de projet a été signé en mai 2008. Suite à la signature du contrat de projet et à l'approbation du rapport de lancement du projet intégrant le premier plan annuel des opérations (PAO), la première tranche de fonds de l'OIBT destinés au projet a été virée à l'Agence d'exécution en décembre 2009. Cependant, dans les premiers temps de sa mise en œuvre le projet a subi un retard considérable en raison de problèmes liés au recrutement du personnel du projet et de ses consultants. La mise en œuvre effective a finalement débuté en août 2010.

Le projet a désormais atteint ses objectifs et a livré ses produits, à savoir :

- Ont été mis au point régime de contrôle des opérations forestières d'un bon rapport coûts-efficacité et un système de traçabilité du bois comportant un dispositif de vérification de la filière des provenances qui répondent aux besoins du secteur forestier de PNG ; ce dispositif a fait l'objet d'essais de terrain et a été mis en œuvre en collaboration avec les principaux acteurs ;
- Le système mis au point montre par quelles modalités un système peut être mis en œuvre en PNG quand une source de financement idoine de cette mise en œuvre a été mise en place et a fonctionné en parallèle avec le système existant pour produire les résultats attendus ;

- Une base de données sur l'application des lois forestières a été créée afin d'aider à un meilleur contrôle et un meilleur signalement des flux de produits ligneux, et d'aider ainsi à lutter contre les activités illicites ;
- Ont été élaborées et appliquées des normes de licéité, comprenant la charte de la filière forêt-bois pour des activités forestières licites, qui s'articulent sur les principes et lignes directrices FLEGT ;
- A également été élaboré et mis à l'essai un ensemble d'outils de contrôle intégrant le Code de pratique de l'exploitation forestière édicté par l'Autorité forestière de PNG (PNGFA), qui en constitue la norme de référence en matière de contrôle et qui comporte des formulaires de contrôle permettant d'effectuer des vérifications indépendantes et ainsi de juger de la conformité des participants de la filière aux normes PNG de licéité du bois ;
- La capacité des institutions locales à faire respecter les lois et réglementations forestières, et à appuyer la réalisation de la GDF, s'est sensiblement accrue grâce à des formations et à de meilleurs appuis logistiques.

L'exécution de ce projet a souffert de retards considérables qui s'expliquent par le remplacement du personnel du projet et le temps consacré à la rédaction de son rapport d'achèvement, de son rapport d'audit financier et de ses rapports techniques. L'Agence d'exécution a parachevé et rendu son rapport d'achèvement du projet et ses rapports techniques en août 2014, mais l'agence d'exécution a mis un temps considérable à rédiger et à modifier le dernier rapport d'audit financier.

Le dernier rapport d'audit financier, qui n'a été remis qu'en avril 2016, a été examiné et jugé en principe satisfaisant. Cependant, les dépenses des postes budgétaires 12 (consultants nationaux) et 16 (consultants internationaux) dépassaient de loin le total original du budget approuvé et le poste 54 (fournitures de bureau) ne figurait pas au budget original.

Dans l'éventualité où le représentant de la PNG fournit une explication raisonnable au Comité de ces points relevés dans le dernier rapport d'audit financier, le Comité pourra déclarer ce projet achevé. Dans l'éventualité où l'explication fournie ne serait pas satisfaisante, et compte tenu du grave retard accumulé, le Comité pourra, en pareil cas recommander qu'il soit mis fin au projet sans procéder à un audit satisfaisant et qu'il soit pris acte de ce fait, auquel il conviendra de se référer lors de l'examen de propositions de projets futures que viendrait à soumettre cette Agence d'exécution.

3. PD 620/11 Rev.1 (M) Développement et mise en œuvre d'un système d'identification d'essences et de traçabilité du bois en Afrique avec « empreintes ADN » et isotopes stables (Allemagne)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	2 267 025
Gouvernement d'Allemagne :	US\$	1 916 093
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	100 000
Gouvernement d'Australie :	US\$	30 000
Agence d'exécution :	US\$	220 932

Agence d'exécution : Johann Heinrich von Thünen Institute (vTI)

Approbation : Cycle des projets d'automne (octobre 2011)

Financement : Quarante-septième session du Conseil (La Antigua, 2011)

Date de lancement : Février 2012

Durée : Durée prévue : 36 mois (prorogée à 42 mois)
À ce jour : 55 mois

Bien que de nombreux instruments juridiques (réglementation UE du négoce du bois, loi Lacey aux États-Unis, etc.) aient été mis en place pour lutter contre les coupes clandestines et le trafic de bois de production illicite, une mise en place de mécanismes de contrôle concrets qui permettrait d'identifier les essences et l'origine géographique du bois et des produits dérivés faisait encore défaut. Ce projet a mis au point un dispositif d'identification et de suivi de trois importantes essences à bois d'œuvre grâce à leur empreinte digitale ADN et à des isotopes stables dans sept pays d'Afrique, soit le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Gabon, le Ghana et le Kenya. Le premier axe de travail du projet portait sur les trois essences visées qui ont été retenues par des représentants des pays producteurs de bois, soit l'iroko (*Milicia excelsa*, M. regia), le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et l'ayou (*Triplochiton scleroxylon*). Des échantillons ont été prélevés de chacune de ces essences dans l'ensemble de leur aire naturelle en vue de mettre au point des marqueurs génétiques. Les échantillons ont été traités pour en définir des "empreintes digitales ADN" et des isotopes simples et produire une base de données chimiques de référence de manière à pouvoir en contrôler le pays d'origine. L'exploitation de l'ADN dans une démarche identifiant les arbres individuellement pour en établir la traçabilité a été appliquée à l'ayou et au sapelli en coopération avec la Commission forestière et l'Institut de recherche forestière et avec des entreprises de la filière bois au Ghana et au Cameroun. Les outils d'identification des essences ont plus amplement développés en recourant à une démarche se fondant sur l'anatomie du bois et en usant d'un code barre ADN pour 20 essences à bois d'œuvre importantes en Afrique. Un appui technique a été fourni à trois laboratoires de référence sélectionnés en Afrique de l'Ouest (Kumasi, Ghana), Afrique centrale (Libreville au Gabon et Nairobi au Kenya pour l'Afrique de l'Est). Le personnel de ces laboratoires plus particulièrement, mais aussi ceux d'autres catégories de participants, ont été formés à l'application des techniques ADN et de reconnaissance anatomique du bois dans l'identification des essences à bois d'œuvre et à aux techniques d'essais ADN standard permettant de vérifier l'origine des bois. Les résultats du projet ont été communiqués au Bureau de coordination internationale pour l'identification des arbres et l'attribution de leur origine, organisme rattaché à Bioversity International à Kuala Lumpur (Malaisie). Ont été associées à ce projet, qui a été lancé par un avant-projet dans le cadre du programme thématique TFLET, 14 agences collaboratrices d'Europe, d'Afrique et d'Australie.

Le projet a débuté officiellement le 1er février 2012. Le Coordonnateur technique du projet, M. Zoewinde Henri Bouda a pris ses fonctions le 16 avril 2012. Les fonds de la cinquième tranche de financement, d'un montant de \$EU 700 000, ont été virés au compte de l'Agence d'exécution en avril 2015. Une prolongation de 6 mois, proposée lors de la 2ème réunion du Comité directeur a été accordée après qu'a été approuvée une rallonge budgétaire en novembre 2014 par le ministère allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL), soit la somme de 220 751 \$ US). La conférence de clôture du projet s'est tenue à Douala (Cameroun) les 1er et 2 juillet 2015 et le rapport de cette conférence a été joint au rapport d'achèvement du projet en annexe 10.

En raison de retards dans la présentation du dernier rapport financier final et du dernier rapport d'audit du projet, le versement de la dernière tranche d'un montant de US \$ 302,843.79 a été retardé, et affecté par

la suspension du financement de l'OIBT. Le montant a été avancé par l'Institut Johann Heinrich von Thünen (vTI) et son remboursement par l'OIBT est en attente.

Le dernier rapport financier final et le dernier rapport d'audit ont été reçus et approuvés. Le Comité souhaitera peut-être examiner le rapport d'achèvement et déclarer le projet achevé et recommander que le Conseil prenne les dispositions devant permettre le décaissement de la dernière tranche de financement.

4. PD 678/12 Rev.1 (M) Mise en place d'un système national d'information et de gestion des statistiques forestières au Bénin

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	737 833
Gouvernement du Japon :	US\$	388 704
Gouvernement de la Suède :	US\$	10 000
Gouvernement du Bénin :	US\$	339 129

Agence d'exécution : Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN)

Approbation : Cycle des projets d'automne (octobre 2012)

Financement : Quarante-huitième session du Conseil (Yokohama, 2012)

Date de lancement : Juillet 2013

Durée : Durée prévue : 29 mois (y compris prolongation de 5 mois)
Durée réelle : 38 mois

Résumé

Ce projet a été conçu pour élaborer un système d'informations statistiques forestières pour le Bénin. Le projet est arrivé à son terme avec le bon accomplissement de l'objectif de développement, des objectifs spécifiques et la réalisation de tous ses produits escomptés. Les rapports techniques produits et les applications mises au point par le projet comprennent : (i) des rapports périodiques sur les données relatives au secteur forestier, (ii) des procédures de suivi et d'évaluation du manuel de statistiques forestières, (iii) un système d'information forestière élaboré et validé par les parties prenantes (disponible à <http://dgfrn-bj.org/foretstatBénin/index.php>), (iv) le guide de l'administrateur de la base de données, (v) le guide d'exploitation de la base de données, (vi) le nouveau cadre d'harmonisation des rapports, et (vii) le rapport d'analyse de la variabilité du poids et du volume des sacs de charbon de bois en République du Bénin. Plus de 200 forestiers ont été formés à l'exploitation de la base de données et aux procédures de production de rapports. Toutes les études ont été validées par les parties prenantes dans le secteur forestier.

Une somme supplémentaire de 120 000 \$ US a été mise à la disposition du projet par le gouvernement du Bénin en 2015, qui a augmenté sa contribution en la faisant passer de 119 129 \$ US à 339 129 \$ US. Une prolongation du projet de 5 mois sans financement supplémentaire de l'OIBT a été sollicitée par l'Agence d'exécution afin de parachever les activités restantes. Ces activités comprenaient la communication et la diffusion des résultats du projet, un atelier final de bilan et diffusion des résultats en fin de prolongation du projet, et enfin la réalisation d'un audit financier ultime des comptes du projet et la remise de tous ses rapports à l'OIBT.

Enseignements dégagés

- Au regard de la complexité des ressources forestières, l'élaboration d'une stratégie de système d'informations doit d'abord être fondée sur des exigences minimales et l'ensemble du système peut être construit en plusieurs phases suivant une approche modulaire ;
- S'il n'est effectué aucune formation régulière du personnel, la collecte de données et les activités de surveillance après l'achèvement du projet ne pourront être pérennisées ;
- La rotation du personnel qualifié doit être soigneusement examinée afin de réduire les impacts sur l'efficacité et la pérennisation des actions ;
- La désignation de points focaux du système d'information dans les différentes structures administratives est une approche efficace et efficiente pour assurer la mobilisation des données et la pérennité des activités du projet ;
- La vulgarisation d'une information forestière fiable peut stimuler l'engagement des différentes parties prenantes et celui des autorités et l'intérêt de ces dernières ;

- Des fonds suffisants doivent être affectés à des formations, notamment celles qui sont axées sur la gestion des bases de données, afin d'assurer l'efficacité du système, pour être plus autonome dans la résolution des problèmes quotidiens, et être ouvert à de nouveaux développements. Il est également nécessaire de dispenser des formations à l'utilisation des pages Web ;
- Si le BIS n'est pas correctement institutionnalisé et si le statut de la cellule d'information est marginal, la pérennité des actions sera compromise ;
- Un bon système d'information forestière peut également être ajusté pour couvrir les besoins des autres secteurs. L'expérience acquise et les leçons apprises peuvent aider à la construction et à l'exploitation de nouveaux systèmes d'information pour le pays (par exemple, la biodiversité ou d'autres aspects de l'environnement) ;
- L'exploitation de systèmes électroniques revêt une importance particulière dans l'amélioration de la diffusion des informations, mais le matériel imprimé est encore souvent nécessaire dans la production rapports sur des indicateurs clés ;
- Une certaine souplesse est souvent nécessaire pour assurer la mise en œuvre effective dans des conditions en évolution constante ;
- La création de la base de données <http://dgfrn-bj.org/foretstatBénin/index.php> avec la possibilité de déclarer des données en ligne avec une tablette iPad marque le caractère innovant de ce projet ;
- La création du site web <http://dgfrn-bj.org> de la Direction générale des ressources forestières et naturelles a permis la communication d'informations émanant du secteur forestier qui s'avèrent utiles et sont aisément téléchargeables par le public (commerçants, utilisateurs, etc.).

Conclusions

Au terme des trois (3) années d'exécution de ce projet, son objectif spécifique a été atteint et les conclusions suivantes en ont été tirées :

- Une bonne définition du projet est essentielle pour répondre aux problèmes réels auxquels les acteurs se trouvent confrontés ;
- La mise en œuvre et la conception et projet ont requis la participation de toutes les parties prenantes à travers la désignation de points focaux ;
- Les nécessaires réunions du comité directeur ont permis d'anticiper les difficultés ultérieures du projet et d'y répondre ;
- Ce projet peut être reproduit dans d'autres pays et servir de base à la mise en œuvre d'un cadre de développement des statistiques de l'environnement ;
- À l'achèvement du projet, bien que le Système national d'information et système de gestion des statistiques forestières en place soient fonctionnels, ils réclament la poursuite des actions de renforcement des capacités pour faire face aux faiblesses constatées et prendre en compte les préoccupations soulevées par les intervenants pour assurer la stabilité et la durabilité du système.

Recommandations

L'agence d'exécution (DGFRN) devrait :

- Organiser des séances d'échange avec d'autres organismes publics compétents pour définir ensemble la façon d'évaluer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale ;
- Élaborer une deuxième phase du projet et solliciter des fonds de l'OIBT ou d'autres donateur (s) pour la poursuite des activités du projet ;
- Solliciter des financements au niveau national afin d'assurer la poursuite des activités du projet, en particulier dans la période intercalaire entre les deux phases planifiées du projet.

Le ministère des forêts devrait :

- Assurer la collecte, le suivi et la gestion des statistiques forestières dans le Programme d'investissement public (PIP).
- Planifier l'intégration des statistiques environnementales et statistiques forestières au sein de son administration.

À l'endroit de l'OIBT et des bailleurs de fonds :

- Financer la deuxième phase afin de consolider les acquis du projet ;
- Appuyer les activités de renforcement des capacités de collecte et de gestion des statistiques forestières.

Le rapport final et l'audit financier ont été remis au Secrétariat et approuvés ; ils sont disponibles sur demande (en français seulement). Le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

1. PD 433/06 Rev.3 (I) Modèle durable pour la filière brésilienne de production de parquets en bois

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	821 787
Gouvernement du Japon :	US\$	466 927
Gouvernement de la Suisse :	US\$	50 000
ANPM :	US\$	304 860

Agence d'exécution : Association nationale professionnelle des parquets en bois (ANPM)

Approbation : Cycle des projets du printemps (juin 2008)

Financement : Quarante-cinquième session (Yokohama 2009)

Date de lancement : Mai 2011

Durée : Durée prévue : 30 mois
Durée réelle : 59 mois

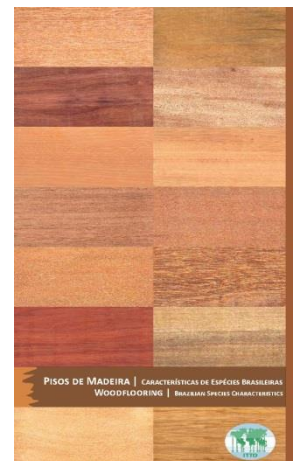
Ce projet avait pour but d'accroître les rendements matière dans la filière brésilienne de production de lames de parquet en bois en y intégrant l'extraction et l'exploitation des essences à bois marchand moins utilisées, en améliorant les procédés de séchage et de fabrication, de valoriser et de rehausser la qualité des produits, et enfin de promouvoir l'exploitation des rebuts et chutes de sciage.

Les produits ont été obtenus comme suit :

- Produit 1 « Proposition d'un modèle de gestion destiné à intégrer l'exploitation et l'utilisation de bois provenant d'espèces commerciales moins utilisées ». Quatorze essences moins utilisées ou secondaires ont été identifiées et ont fait l'objet d'essais de laboratoire destinés à déterminer leurs propriétés physico-mécaniques (densité, retrait, dureté Janka et comportement en étuve, coupes superficielles et finition, imprégnation et densification, et traitement thermique). Un livre résumant les propriétés de ces essences a été édité en anglais et en portugais sous le titre *Wood flooring : Brazilian species characteristics* (« Parquets en bois : caractéristiques des bois brésiliens ») dans lequel sont présentés des échantillons des différents bois.

Les essences secondaires sélectionnées sont les suivantes :

1. Angelim vermelho - *Dinizia excelsa* Ducke
2. Itaúba amarela - *Mezilaurus lindaviana* Schwacke & Mez
3. Cedrinho - *Erismia uncinatum* Warm.
4. Cupiúba - *Goupia glabra* Aubl.
5. Pequiá - *Caryocar villosum* (Aubl.) Pers.
6. Angelim da mata - *Hymenolobium excelsum* Ducke
7. Maparajuba - *Manilkara bidentada* (A. DC.) A. Chev.
8. Timborana - *Piptadenia gonoacantha* (Mart.) J.F.Macbr.
9. Sucupira amarela - *Bowdichia nitida* Spruce ex Benth.
10. Tachi preto - *Tachigali myrmecophyla* (Ducke) Ducke
11. Tanibuca folha pequena - *Buchenavia parvifolia* Ducke
12. Mandioqueira escamosa - *Qualea paraensis* Ducke
13. Castanha sapucaia - *Lecythis usitata* Miers
14. Jarana amarela - *Lecythis poiteaui* O.Berg



La production pilote de planchers de bois en essences moins utilisées a été réalisée sur le site industriel de Indusparquet situé dans l'État de Sao Paulo. Des échantillons de bois de parquet des quatorze essences sont disponibles et ont été utilisés dans plusieurs foires commerciales, dont 'FEICON' (le salon le plus important du secteur du bâtiment et des travaux publics en Amérique latine) et ont fait l'objet de formations destinées à promouvoir l'intégration de ces essences dans la filière.

- Produit 2 « Proposer un modèle de fabrication plus efficace et intégrée ». Il a été procédé à l'examen de la documentation et des études utiles concernant la fabrication de parquets en bois en rapport

avec l'exploitation des rebuts et chutes de sciage de bois. Les informations recueillies ont servi à élaborer des affiches, des guides de formation, un site du projet (www.pimads.org), une vidéo de présentation du projet (<https://www.youtube.com/watch?v=4SzDWcTbo7w>). Des informations sur le séchage, la découpe et les finitions du bois sont également disponibles dans la brochure "Wood flooring : Brazilian species characteristics".

Cent vingt (120) acteurs de la filière brésilienne des parquets en bois ont été formés aux techniques de séchage et de gestion des chutes de sciage par une série d'ateliers.

Les activités entrant dans le cadre des essais d'hygromètres électriques ont donné lieu à un rapport technique sur les courbes d'étalonnage des hygromètres électriques. Un guide pratique intitulé «gestion des résidus de bois dans l'industrie du plancher de bois » et un livret sur « le séchage du bois » ont été publiés en portugais ; réalisant ainsi le produit consistant à proposer un modèle de production efficace et intégré à la filière de fabrication et commercialisation des planchers de bois.



- Au titre du Produit 3, « Programme de certification de la qualité ». Les normes des parquets en bois massif ont été révisées et mises à jour et grâce au projet, les normes brésiliennes sont désormais en conformité avec les normes internationales. Un total de 11 normes ont été officiellement publiées par l'Association brésilienne des normes techniques (ABTN). Le Programme de certification de la qualité a été parachevé et approuvé par l'Institut national de métrologie, de la qualité et de la technologie (INMETRO) en juillet 2014. Le « Programme de certification de la qualité » est composé d'un volet « normatif » et d'« exigences de conformité des produits ». En tout, 22 fabriques de parquets en bois ont été auditées selon le Programme de certification de la qualité et sept de ces entreprises ont obtenu la certification qui leur permet d'utiliser un label de conformité. Des matériaux de vulgarisation et des matériaux didactiques ont été produits et quatre formations au « Programme de certification de la qualité » et quatre autres portant sur l'« installation et l'entretien de parquets en bois » ont été dispensées à un total de 160 employés de la profession.



L'agence d'exécution a effectué un certain nombre d'activités supplémentaires dont notamment l'analyse dendro-chronologique et la modification thermomécanique des essences secondaires, ainsi que la fabrication de panneaux de bois à partir de rebuts et chutes d'usinage.

En outre, l'Agence d'exécution a rédigé quatre comptes rendus récapitulant les activités du projet à l'intention de conférences internationales, trois articles pour des revues scientifiques, cinq thèses de maîtrise et de doctorat, des articles pour la revue de l'OIBT Actualités des forêts tropicales et d'autres matériaux à diffuser tels qu'affiches, brochures, dossiers, etc. Un site Web du projet a également été créé, qui contient toutes les informations pertinentes des projets, y compris les publications, les rapports techniques et d'autres documents de diffusion à www.pimads.org. Au total, 36 ouvrages ont été produits ; la plupart d'entre eux sont disponibles par le moteur de recherche OIBT sur les projets à www.ito.int/project_search.

On estime que les activités menées et les résultats obtenus auront des effets positifs des points de vue économique, social et environnemental :

- Aspect économique : L'intégration de plusieurs espèces de bois dans le processus de fabrication de planchers de bois aura des effets positifs dans la GDF ; l'exploitation plus efficace des matières premières augmentera les taux de rendement-matière des produits et les marges de bénéfice des entreprises. l'offre au consommateur d'une gamme de produits plus étendue peut avoir pour effet d'augmenter la part de marché.
- Aspect social : Les formations dispensées augmenteront la qualification technique des travailleurs de la filière industrielle des planchers de bois ; l'exploitation de plusieurs essences peut améliorer les moyens d'existence des populations locales en Amazonie.
- Au plan environnemental : la diminution et l'exploitation des rebuts et chutes de sciage dans la fabrication de sous-produits peuvent réduire les émissions de carbone, notamment si l'on tient compte du fait que l'élimination des chutes, rebuts et sciures par combustion est une pratique courante en Amazonie

L'Agence d'exécution a soumis de manière satisfaisante le rapport d'achèvement, les rapports techniques, du matériel de diffusion et un rapport d'audit financier. Le Comité pourra déclarer ce projet comme officiellement achevé.

2. PD 540/09 Rev.2 (I) Soutien à l'amélioration de la productivité de la filière bois péruvienne en vue de la production de produits valorisés

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	873 440
Gouvernement de Suisse :	US\$	230 000
Gouvernement du Japon :	US\$	218 362
Chambre forestière nationale (CNF)	US\$	425 078

Agence d'exécution : Chambre forestière nationale (CNF) du Pérou

Approbation : Cycle des projets d'automne (octobre 2011)

Financement : Quarante-septième session du Conseil (La Antigua, 2011)

Date de lancement : Novembre 2012

Durée : Durée prévue : 27 mois
Durée réelle : 37 mois

Ce projet visait à améliorer les niveaux de rendement matière dans les entreprises travaillant le bois et dans les fabriques de meubles, et d'augmenter ainsi le volume et la valeur de leurs exportations, ce qui doit au bout du compte profiter à la gestion de quelque 12 millions d'hectares de forêts de production en les rattachant à la filière de l'offre. Les produits spécifiques attendus de ce projet sont les suivants : i) amélioration de la gestion des activités des entreprises et meilleure commercialisation de leurs produits, ii) modernisation de l'industrie du bois avec valorisation industrielle des produits, et iii) augmentation des exportations de produits ligneux et de meubles en bois.

Les produits suivants ont été obtenus par le projet :

Produit 1 « Produits bois fabriqués et commercialisés conformément aux normes de qualité et aux exigences de quantité et de coût des marchés nationaux et internationaux » : des ateliers d'introduction à la promotion de la valorisation des produits des entreprises de la filière bois ont été réalisés dans les villes de Puerto Maldonado, Madre de Dios, Tingo Maria, Pucallpa et Lima. Des formations aux mécanismes financiers ont été dispensées aux entreprises de la filière bois dans les villes de Puerto Maldonado, Pucallpa et Aguyatia. Des ateliers de formation à la gestion d'entreprise ont été réalisés directement sur les lieux de production des entreprises de la filière bois ; il ont eu pour thèmes les coûts de production, l'hygiène et sécurité sur le lieu de travail, les matériels et les techniques de finition utilisés dans la fabrication de meubles en bois et les bonnes pratiques environnementales. À ce jour, les trente entreprises de la filière bois ciblées ont reçu une assistance technique en matière de sciage et séchage du bois, moulurage et fabrication de panneaux, ainsi que dans l'application d'innovations technologiques aux procédés de production et dans l'utilisation de nouvelles techniques et technologies améliorant la valorisation du bois. Deux rapports sur les prix des produits et services forestiers, qui font la synthèse de renseignements précieux relatifs au marché des départements d'Arequipa, Lima, Madre de Dios et Ucayali, ont été publiés et diffusés en version papier et sur le site Internet de la CNF.

Produit 2 « Les industriels assimilent leur rôle de gestionnaire d'entreprise dans un but d'exploitation rentable et durable des ressources en bois ». Des formations à la certification forestière et la traçabilité du bois (CoC) ont été dispensées aux entreprises de la filière dans la ville de Puerto Maldonado et avec la communauté autochtone de Sinchi Roca. Quinze (15) entreprises de travail du bois ont été identifiées en vue de recevoir d'une assistance dans l'élaboration de plans d'entreprise et l'ensemble de ces plans est désormais achevé à Madre de Dios, Ucayali et Arequipa. Le projet a aussi offert une assistance technique et de promotion commerciale aux entreprises de transformation du bois, notamment dans l'élaboration de matériaux servant aux campagnes d'information (activité 2.3) : vidéos, affiches, bulletins, brochures, dépliants, polos et casquettes. Ces matériaux ont été diffusés dans des campagnes menées à Puerto Maldonado (Madre de Dios) et à Pucallpa (Ucayali).

Produit 3 "Exportations accrues de produits ligneux et de mobilier en bois". Dans le cadre de l'activité 3.1 le projet a fourni une assistance technique sur les questions relatives à la chaîne de traçabilité, l'hygiène et sécurité au travail, les spécifications techniques dans la production de mobilier scolaire, l'accréditation REMYPE (Registre national des micro-entreprises et petites entreprises) et dans les démarches auprès de la SENASA (Service national de santé dans le monde agricole). Concernant la constitution ou l'officialisation de l'entreprise (activité 3.2), une assistance technique a été dispensée à l'Association péruvienne du Meuble. Dans le cadre de l'activité 3.3 (gestion administrative et organisation de l'entreprise), a été enseigné le cours « Certification des produits ligneux ». Le personnel du projet a également participé à cinq réunions nationales sur les nouvelles lois forestières en 2014-15 et a contribué à l'élaboration d'un profil de construction d'un parc industriel techno-écologique pour micro-entreprises et petites et moyennes entreprises de transformation du bois à Arequipa. Le projet a également mis en place une table ronde destinée à sensibiliser à l'aménagement durable des forêts, avec dix réunions organisées sur ce thème qui ont recueilli la participation des acteurs à Madre de Dios et Ucayali.

Toutes les activités du projet ont été menées à bien et tous les produits et objectifs ont été atteints. Le rapport d'achèvement complet et le rapport d'audit financier complet remis par l'agence d'exécution sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat de l'OIBT (en espagnol seulement). Le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

3. PD 700/13 Rev.1 (I) Développement du commerce des bois tropicaux et produits dérivés et de leur valorisation industrielle dans un cadre intra-africain – Phase I, Étape 1 (OIBT)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$ 1 399 989
Gouvernement du Japon :	US\$ 1 399 989

Agence d'exécution : OIBT

Approbation : Cycle des projets du printemps (avril 2015)

Financement : Cycle des projets du printemps (avril 2015)

Date de lancement : Avril 2015

Durée :	Durée prévue :	12 mois
	Durée réelle :	16 mois

Ce projet visait à lever les principales contraintes qui font obstacle à l'expansion de la valorisation industrielle des bois tropicaux et au développement de leur commercialisation, en particulier le développement que doit permettre leur commerce intra-africain ; neuf domaines d'intervention ont été retenus à cet égard : la facilitation du commerce ; l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement industriel et commercial ; le développement des affaires dans les entreprises pilotes ; l'amélioration de la transparence du marché ; des mesures de promotion du commerce ; des formations ; le renforcement des associations industrielles et commerciales nationales ; des modes de financement innovants ; et le transfert de technologies. La mise en œuvre a été rendue possible grâce à un engagement véritable des parties prenantes et une coopération étroite avec les partenaires internationaux, régionaux et nationaux identifiés dans les secteurs privé et public. Les activités sont mises en œuvre dans un ordre logique qui distingue deux phases successives de trois ans, ce qui doit assurer l'intégration et pérenniser les acquis du projet. La Phase I a été subdivisée en deux étapes afin de faciliter son financement ; la première se cantonnait à trois pays pilotes et au renforcement de leurs capacités dans le développement de l'industrie et du commerce.

L'Étape 1 exposée dans le présent rapport, qui comportait un certain nombre d'activités indispensables pour lancer le développement de l'industrie et du commerce dans la région, était axée sur trois pays pilotes. Il s'agissait des activités suivantes : (i) facilitation des échanges grâce à une meilleure information sur les obstacles au commerce et les mesures devant permettre de les lever ; (ii) élaboration d'une stratégie nationale de développement des transformations secondaires, (iii) une plus grande transparence des marchés, dont celle des marchés régionaux, du commerce transfrontalier et de l'offre intérieure émanant du secteur informel, (iv) des formations techniques aux transformations secondaires et au développement de la commercialisation des produits, et (v) renforcement des associations professionnelles nationales à des fins de plaidoyer et en vue d'en obtenir des prestations qui soient plus adaptés aux besoins de leurs affiliés.

S'ajoutant aux efforts déployés niveau régional, l'étape 1 était focalisée sur trois pays pilotes : la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la RDC. À la fin de l'étape 1, un atelier régional a été organisé pour tirer ensemble les enseignements des interventions menées dans ces cinq domaines ; cet atelier visait plus particulièrement le secteur privé.

L'exécution de ce projet a débuté officiellement en avril 2015 avec pour agence d'exécution le Secrétariat de l'OIBT. Toutes les activités de la phase 1 [étape 1] du projet ont été exécutées en leur intégralité. Ont été principaux bénéficiaires du projet, les entreprises de la filière bois, des associations et organismes de la profession, et les entreprises forestières, en particulier dans les pays pilotes. Des entreprises pilotes, des entrepreneurs et les associations professionnelles ont bénéficié de renforcements de leurs capacités et ont fourni les informations nécessaires au projet. D'autres entreprises, y compris les micro-entreprises et petites entreprises du secteur informel, ont bénéficié des formations dispensées par le projet, des informations sur le marché ainsi que des activités de facilitation du commerce et du développement. Les gouvernements des trois pays pilotes, ainsi que d'autres pays membres de l'OIBT dans la région Afrique ont bénéficié d'apports à leurs politiques et de la coordination régionale fournie par les résultats et acquis du projet. Les résultats du projet seront intégrés dans les étapes ultérieures du projet et constitueront une plateforme solide pour la mise en œuvre des phases et étapes suivantes du projet.

Les produits du projet et les activités qu'il a réalisées ont été les suivants :

- Produit 1 Le processus consistant à faciliter le commerce est en place et des dispositions facilitatrices sont activées pour les exportations de bois et produits ligneux dans la région
- A1.1.1 Production d'une étude des coûts et avantages des barrières douanières et non-douanières dans les pays retenus et diffusion de ses résultats
 - A1.1.2 Création d'une base de données webmatique sur les barrières douanières appliquées aux bois et produits ligneux, aisément accessible aux entreprises du secteur privé
- Produit 2 Les stratégies nationales de développement des transformations secondaires et de l'exportation des bois et produits ligneux dans les pays pilote sont appliquées
- A2.1 A atelier des acteurs sur les potentialités de développement du commerce et de l'industrie et les contraintes qui pèsent sur eux dans un pays pilote
 - A2.2 Travaux d'analyse à l'appui de l'élaboration d'un projet de stratégie nationale
 - A2.3 Atelier de validation des conclusions et recommandations stratégiques
 - A2.4 Services de conseils pour la mise en œuvre des orientations et lignes d'action proposées (comprenant règlements, répression des fraudes, mesures incitatives, principes et conditions d'encadrement des marchés publics, etc.)
 - A2.8 L'atelier régional d'échange d'expériences sur le développement industriel et commercial, destiné à mettre en commun les enseignements dégagés.
- Produit 4 Mesures prises dans le but d'accroître la transparence du marché
- A4.1.1 Études d'état des lieux sur les marchés intérieurs, le commerce transfrontalier et le rôle du secteur informel dans un pays pilote d'Afrique de l'Ouest
 - A4.1.2 État des lieux dressé sur deux pays pilote du Bassin du Congo
 - A4.2 Création d'un service d'information sur le marché à édition trimestrielle ou mensuelle traitant de l'actualité des marchés des bois et produits ligneux africains
 - A4.4 Création d'une base de données webmatique sur les producteurs africains de bois et produits ligneux tropicaux et leurs produits
- Produit 6 Deux cent-cinquante bénéficiaires de formations emploient leurs compétences acquises dans les transformations secondaires et le développement du commerce
- A6.1 Compilation des matériaux de formation disponibles sur les transformations secondaires, et leur mise en ligne sur le web (bois de forêts naturelles et bois de plantations)
 - A6.2 Formation technique dans un minimum de 10 entreprises sur les pratiques améliorées de transformation du bois pour au moins 250 ouvriers et autre personnel bénéficiaires de cette activité
 - A6.4 Début d'intégration des formations à la transformation/valorisation du bois dans les programmes d'établissements de formation forestière et technique
- Produit 7 Les associations professionnelles nationales représentant la filière sont capables d'assurer des plaidoyers et de dispenser des services adaptés à leurs affiliés
- A7.1 Évaluation des besoins, concertation et ateliers sur les développements nécessaires dans les associations professionnelles existantes et sélection d'associations pilote appelées à bénéficier d'un accompagnement

- A7.2 Apports de trains de mesures d'accompagnement aux associations pilote
- A7.3 Assistance technique au développement des services dispensés par les associations à leurs affiliés et plaidoyers (encadrement)

Pour atteindre les objectifs spécifiques de la Phase 1 du projet, l'étape suivante (Étape 2) du projet doit être exécutée (voir le document CEM-CFI(XL)/3, Comité de l'industrie forestière, section C point 1). Les points suivants doivent être respectés dans les étapes suivantes du projet :

- Nécessité d'engager d'autres acteurs de la filière et des organisations non gouvernementales parties prenantes ;
- Organisation de davantage d'activités de formation en vue d'accroître les capacités techniques et de gestion dans le commerce et l'industrie ;
- Étendre la diffusion du Service d'information sur le marché (MIS / MNS) axé sur l'Afrique pour toucher un public plus large et motiver le développement de nouveaux créneaux de marché ; et
- Au début de la phase I [Étape 2], il serait sage de tenir un atelier régional accueillant toutes les parties prenantes des pays impliqués dans la mise en œuvre du projet dans l'intérêt d'une vision commune et d'un engagement plus ferme à exécuter le projet.

Quatre pays membres d'Afrique (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire et la République du Congo) ont écrit au Secrétariat de l'OIBT exprimant leur souhait que cet important projet continue de recevoir le soutien de l'OIBT. Le Comité pourra recommander que la phase I (étape 2) reçoive un financement immédiat. Toutes les activités de l'étape 1 de cette phase du projet ont été exécutées de manière concluantes et des rapports finals et les états financiers acceptables ont été remis au Secrétariat (disponible sur demande). Le Comité pourra déclarer cette étape du projet achevée.

* * *